

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2007**

L'an deux mille sept, le Trente Janvier à Dix Neuf Heures dix, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs CARVALHO, TISSIER, TOMASI, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, SERVAIS, Mme GOUBET, M. LESUEUR (représentant M. COSYNS), M. VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), M. VERSTRAETE (représentant Mme FEDASZ), MM. TASSIN, FAURE, LEROY, HARRISSART, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mme BERTRAND, M. DAMIEN, M. CARRASCO (représentant M. PETRAZ), Mme KONATE-MARTIN, M. GOUPIL, Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, Mme BOULEFROY (représentant M. PILORGE), MM. VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

***Membre à titre consultatif :*** Mme BERLEUX.

## **ETAIENT EXCUSES :**

MM. CHRETIEN, GERARD, FLAMANT, Mme MOENS, MM. ORRIERE, BIONNE, BOUVIGNIES.

## **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

## **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 11 Décembre 2006.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

## ➤ Administration Générale - Finances

### • *Orientations budgétaires 2007*

Monsieur CARVALHO, Président, rappelle les obligations légales du débat d'orientations budgétaires : depuis la loi de Février 1992 le terme de débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, ainsi que les objectifs légaux : ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur CARVALHO rappelle à l'assemblée que ce soir, elle n'a pas à voter le débat d'orientations budgétaires. C'est un débat sur les orientations budgétaires à prendre en compte pour l'élaboration du budget qui sera voté au mois de février prochain.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général, commente les divers documents projetés, notamment l'évolution des grandes masses d'activités de la Communauté de Communes de 2003 à 2006.

Il commente également les dépenses réelles de fonctionnement concernant les différents services de la Communauté de Communes. Ainsi que les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses résiduelles de personnel, l'évolution de la DGF, l'évolution des bases d'imposition des quatre taxes, le coût résiduel des déchets ménagers et les dépenses liées aux contrats de déchets ménagers.

Monsieur LEFEBVRE poursuit en présentant au Conseil Communautaire les données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes.

Les orientations et propositions sont définies comme suit :

## I – DONNEES FINANCIERES

### Statistiques

#### Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement / population		Recettes réelles
2003	5 330 983 / 23 805 hab = 223,94	6 245 536 / hab = 262,36
2004	5 707 149 / 23 805 hab = 239,75	6 707 688 / hab = 281,78
2005	6 257 833 / 23 805 hab = 262,88	6 681 961 / hab = 280,70
2006	6 687 891 / 23 805 hab = 280,94	7 364 983 / hab = 309,38

(en attente P503 pour confirmation)

Moyenne nationale 257 € / habitant pour la période de 2003 à 2005 (donnée étude de la Trésorerie Générale de l'Oise sur la situation financière de la Communauté de Communes).

#### Frais de personnel

Masse salariale par habitant	
2003	1 003 098 / 23 805 hab = 42,14 €
2004	1 097 179 / 23 805 hab = 46,09 €
2005	1 265 012 / 23 805 hab = 53,14 €
2006	1 339 276 / 23 805 hab = 56,26 €

**N.B :** Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes souligne qu'en 2003, les dépenses de personnel représentaient 18,92 % des dépenses de fonctionnement pour une moyenne nationale de la strate de 32 %.

#### Frais de personnel

Masse salariale / dépenses de fonctionnement	
2003	1 003 098 / 5 330 983 = 18,82%
2004	1 097 179 / 5 707 149 = 19,22%
2005	1 265 012 / 6 257 833 = 20,22%
2006	1 339 276 / 6 687 891 = 20,03%

## Dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement / population	
<b>2003</b>	<b>606 272 €</b>
<b>2004</b>	<b>222 324 €</b>
<b>2005</b>	<b>1 465 121 €</b>
<b>2006</b>	<b>437 623 €</b>

Monsieur LEFEBVRE indique que les dépenses d'équipement sont variables d'une année sur l'autre en fonction des équipements. Les dépenses sont en augmentation en 2005 car il y a eu la construction de la déchetterie. En 2007, il y aura aussi une augmentation avec la construction du 2<sup>ème</sup> entrepôt et le point info à CHIRY OURSCAMP.

## Endettement

En cours de la dette / population	
<b>2003</b>	<b>1 235 656 / 23 805 hab = 51,91 €</b>
<b>2004</b>	<b>1 124 843 / 23 805 hab = 47,25 €</b>
<b>2005</b>	<b>1 008 649 / 23 805 hab = 42,37 €</b>
<b>2006</b>	<b>888 010 / 23 805 hab = 37,30 €</b>

*Analyse Trésorerie Générale de l'Oise*

2005 : C.C.2.V. 42 € - nationale 109 €

Monsieur LEFEBVRE souligne que la situation de l'endettement est décroissante, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2006.

Annuité de la dette / population			
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>165 176</b>	<b>164 568</b>	<b>164 024</b>
<b>Soit par habitant</b>	<b>6,94</b>	<b>6,91</b>	<b>6,89</b>

La Communauté de Communes des Deux Vallées dispose d'une bonne capacité de recours à l'emprunt. Cette marge de manœuvre lui permet de faire face aux investissements en cours (si nécessaire), ainsi qu'aux investissements futurs.

L'étude faite par les services de la Trésorerie Générale de l'Oise pour la période 2003 à 2005 souligne « le bon niveau des différents ratios permet à l'ordonnateur d'engager sereinement les dépenses d'équipement souhaitées ».

Bien qu'ayant progressé légèrement pendant cette période, les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures à la moyenne nationale et se traduisent par une baisse de la capacité d'autofinancement.

### **Rapport Chambre Régional des Comptes**

2003 : C.C.2.V. 29,12 % des recettes de fonctionnement (17,97 % en 2005)  
48,00 % moyenne nationale de la strate

### **Fiscalité**

<b>Bases communautaires</b>			
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17 470 902 €</b>	<b>17 884 283 €</b>	<b>18 391 000 €</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>16 176 351 €</b>	<b>16 582 153 €</b>	<b>17 087 000 €</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>346 855 €</b>	<b>352 341 €</b>	<b>290 700 €</b>
<b>Taxe professionnelle</b>	<b>53 621 025 €</b>	<b>54 310 960 €</b>	<b>56 947 000 €</b>

<b>Niveau du taux moyen</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>TMN 2006</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>3,75</b>	<b>3,75</b>	<b>3,86</b>	<b>3,86</b>	<b>2,11</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>8,20</b>	<b>8,20</b>	<b>8,44</b>	<b>8,44</b>	<b>3,21</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>22,43</b>	<b>22,43</b>	<b>23,08</b>	<b>23,08</b>	<b>8,98</b>
<b>Taxe professionnelle</b>	<b>4,28</b>	<b>1,28</b>	<b>4,40</b>	<b>4,40</b>	<b>2,68</b>

### **Etat de la dette**

<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> Janvier 2007</b>	<b>888 010 €</b>
<b>Report emprunt non réalisé en 2005</b>	<b>1 183 571 €</b>
<b>Emprunt prévu au budget 2006</b>	<b>0</b>
<b>Solde emprunt à réaliser</b>	<b>1 183 571 €</b>

### **Annuité de la dette**

<b>2003</b>	<b>183 631 €</b>
<b>2004</b>	<b>163 939 €</b>
<b>2005</b>	<b>164 632 €</b>
<b>2006</b>	<b>164 529 €</b>

## Budget 2006

	Fonctionnement	Investissement	Total
Initial	9 083 756 €	10 367 284 €	19 451 580 €
DM1	317 557 €	413 243 €	730 800 €
DM2	116 998 €	124 342 €	241 340 €
Total 2006	9 518 311 €	10 905 409 €	20 423 720 €
Rapport total 2005	8 777 615 €	12 724 032 €	21 501 647 €

## Section de fonctionnement

	Recettes nettes	Dépenses réelles
Budget 2006	8 460 680 €	8 256 430 €
Réalisé 2006	7 364 983 € (en attente confirmation P503)	6 687 891 €
Réalisé 2005	6 681 961 €	6 257 833 €
% 2006/2005 réalisé	+ 10,22 %	+ 6,87 %



## Dotation Globale de Fonctionnement

	2004	2005	2006
D.G.F	660 014	663 320	668 834

La décision de progression annuelle régulière de la D.G.F. a été prise en 2005.

Cependant la réduction de l'enveloppe financière à l'échelle nationale et le nombre de structures bénéficiant de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée augmentent constamment, il convient d'être prudent quant à la prévision 2007.

Comme le souligne l'étude de la Trésorerie précédemment citée, le produit des impositions représente une part très importante des ressources de fonctionnement (66% en 2006), la taxe professionnelle couvre 54 % du produit fiscal global et repose essentiellement sur une dizaine d'entreprises (qui totalisent plus de 87 % des bases). Une seule entreprise concentre le quart des bases Taxe Professionnelle. Il en résulte un facteur de risque important en cas de défaillance de celle-ci. Le produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie ne suffit pas pour financer les seules dépenses de gestion et de traitement des déchets ménagers et ne participera donc pas au financement des autres charges de la Communauté de Communes.

Monsieur LEFEBVRE souligne que la Dotation Globale de Fonctionnement n'évolue que très peu d'une année sur l'autre.

## II – INCENDIE, SECOURS, SECURITE

### **Contingent incendie**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Montant</b>	<b>760 679 €</b>	<b>777 414 €</b>	<b>792 245 €</b>
<b>Soit par habitant</b>	<b>31,95 €</b>	<b>32,66 €</b>	<b>33,28 €</b>

La contribution au SDIS accuse en 2007 une progression de 2,20 %. Un projet de loi de 2002 prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 la contribution du Département devait être égale à 100 % du budget du SDIS et les contributions financières des communes et EPCI supprimées.

L'application de cette mesure initialement prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2006, a une première fois été reportée au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 et vient une nouvelle fois d'être différée au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

### **Logements Rue Edouard Meunier**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Loyers perçus</b>	<b>62 744</b>	<b>65 617</b>	<b>67 055</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>18 799</b>	<b>19 492</b>	<b>20 100</b>
<b>Charges de propriété</b>	<b>6 179</b>	<b>2 492</b>	<b>5 804</b>

La vente des logements n'est pas intervenue en 2006. L'acte de cession sera passé en 2007 moyennant le prix de 1 000 000 € fixé par le Conseil Communautaire et accepté par l'OPAC.

Les expertises plomb, thermique, termites, amiante etc .... ont été réalisées.

L'acte authentique pourra être signé lorsque le notaire aura enfin accompli toutes les formalités se rapportant au transfert de propriété du centre de secours au SDIS et du terrain voisin à la ville de THOUROTTE.

L'intégration de la voirie rue E. Meunier dans le patrimoine communal interviendra ultérieurement. Il est à noter que la réfection des ravalements extérieurs de l'ensemble des constructions prévue en 2005 n'a pu être réalisée, reportant l'opération en 2007. Les antennes TV ont été remplacées en 2006.

Par ailleurs, des interventions sont à prévoir en 2007 sur les installations de chauffage et sur les systèmes d'occultation des fenêtres.

Monsieur CARVALHO demande si la Communauté de Communes est toujours en attente du notaire pour la signature de l'acte de vente des logements.

Monsieur LEFEBVRE lui répond par l'affirmative et ajoute qu'il rencontre prochainement le notaire.

### III – COLLEGES

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>105 657</b>	<b>92 415</b>	<b>94 500</b>	<b>106 046</b>
<b>Fournitures scolaires</b>	<b>40 214</b>	<b>38 593</b>	<b>37 859</b>	<b>37 953</b>
<b>Dotation achat matériel</b>	<b>5 696</b>	<b>5 696</b>	<b>5 696</b>	<b>3 098</b>
<b>Subventions allouées</b>	<b>13 150</b>	<b>12 845</b>	<b>12 581</b>	<b>13 431</b>
<b>Nombres d'élèves concernés</b>	<b>1 229</b>	<b>1 168</b>	<b>1 077</b>	<b>1 084</b>

Un agent mis à disposition du collège de THOUROTTE a fait valoir ses droits à la retraite, il ne sera pas remplacé.

Les deux autres agents affectés au collège de THOUROTTE, (accident de travail pendant toute l'année pour l'un et en maladie pendant plusieurs mois pour le second) sont maintenus dans leur poste.

### IV – CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS



#### **Culture**

Au cours des années précédentes, la Communauté de Communes a poursuivi le développement d'une politique culturelle ambitieuse coordonnée avec celle des collectivités et de Sources et Vallées.

Cette politique s'est déclinée autour de plusieurs axes :

1. mise en place d'une programmation variée
2. soutien aux fêtes traditionnelles (subvention aux communes)
3. soutien aux fêtes exceptionnelles (fête de la Batellerie, foire aux produits régionaux, fête du cidre)
4. partenariat avec la MJC de CAMBRONNE LES RIBECOURT
5. programmation inter-territoire Sources et Vallées.

## Vie Associative

Les outils mis en place et développés au cours des années précédentes ont été particulièrement appréciés des responsables associatifs.

La Communauté de Communes met à leur disposition un fonds documentaire riche et varié :

- la revue à l'Asso et les fiches pratiques
- le guide des associations
- la mallette associative
- l'organisation d'événement (semaine de la vie associative en 2006) constitue un lieu d'échange et de découvertes du monde associatif
- les actions de formation à l'attention des responsables associatifs organisées par le service vie associative en étroite collaboration avec les sites multimédia de la Communauté de Communes se développent

Monsieur LEFEBVRE souligne que le Conseil Général met également à leur disposition un logiciel de gestion administrative et comptable.

Par ailleurs, le service Vie Associative, très sollicité, accompagne et aide les associations dans leurs projets (ex : les pelicans des Deux Vallées)

Ces actions identifiées et appréciées du monde associatif seraient à reconduire.

## Sports

	2004	2005	2006
<b>Montant des subventions versées</b>	8 375	9 973	9 030

Les subventions 2006 sont en légère diminution par rapport à 2005.

## V – ANIMATION LOISIRS

### Centre de Loisirs

	2004	2005	2006
<b>Nombre de journée/enfant</b>	4 962	4 421	5 669
<b>Dépenses du service</b>	348 340 €	324 500 €	354 831 €

Le contrat Temps Libre passé avec la C.A.F. de l'Oise a été renouvelé au 1<sup>er</sup> Janvier 2006. Néanmoins, la CAF redéfinit au niveau national sa politique de soutien pour les prochaines années. Seules, les actions existantes bénéficient du soutien financier de la CAF. De plus, l'instauration de plafond par opération lie toutes les collectivités du territoire, ce qui peut avoir un effet pervers. En effet, toute progression significative des actions n'entraîne pas automatiquement un financement de la CAF, la CAF n'intervenant pas si le plafond déterminé par les résultats de 2006 est atteint. Le prochain contrat à intervenir en 2008 aura pour références les résultats 2007. Le développement de l'accueil périscolaire dans les prochaines années aura une portée non négligeable sur le financement de la CAF.

L'objectif d'accès aux centres de loisirs pour tous les enfants du territoire est atteint grâce à des transports par bus, à différents sites répartis sur le territoire et à une solide organisation. L'activité est désormais bien implantée grâce à un effort constant de qualité.

### **Eté des Jeunes**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Nombre de journée/enfant</b>	<b>808</b>	<b>568</b>	<b>421</b>

Il est proposé de reconduire en 2007 le dispositif Cité sports.

Le dispositif Eté des jeunes prolonge l'action des centres de loisirs, tout en s'adressant à un public plus difficile. Proposer des activités estivales aux jeunes du territoire reste d'un intérêt positif. Les actions collectives proposées aident à l'éveil, à la vie en collectivité et à canaliser leur vitalité. L'augmentation de la fréquentation des activités par les jeunes témoigne de l'intérêt qu'ils leur portent et sont un encouragement à leur développement.

## **VI – PETITE ENFANCE**

L'ouverture à la journée de la Halte Garderie sur le site de LE PLESSIS BRION participe au développement de l'activité Halte garderie itinérante sur le territoire et répond à une réelle demande des familles.

L'activité des deux Relais assistantes maternelles est toujours réduite du fait de la difficulté de recruter une personne pour animer le second relais.

Une seconde animatrice a pris ses fonctions à la mi-décembre. Des actions, jusqu'alors suspendues vont à nouveau pouvoir être proposées aux familles et aux assistantes maternelles.

Monsieur LEFEBVRE précise que l'éducatrice de jeunes enfants de la Halte Garderie Itinérante sera bientôt en congés de maternité et que la Communauté de Communes rencontre à nouveau des difficultés pour recruter, une seule candidature étant parvenue malgré les nombreuses insertions.

L'attraction du territoire passe par la mise en œuvre de services. Le maintien des jeunes couples ou l'arrivée de nouveaux foyers sont nécessaires à la vitalité du territoire. Les services proposés par le service Petite enfance contribuent au maintien de la population et sont soutenus financièrement par la CAF. Toutefois, les nouvelles dispositions de la politique de la CAF peuvent soulever quelques inquiétudes si le coût de revient du service n'est pas réduit, grâce à une augmentation de la fréquentation de la Halte Garderie Itinérante, notamment.

## VII – HABITAT

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été engagée en 2006. Le PADD a été validé par le Conseil Communautaire le 11 Décembre dernier. Le document d'orientation générale va être élaboré en 2007 pour être arrêté fin du premier semestre. L'approbation du SCOT pourrait intervenir en décembre 2007.

Parallèlement, l'étude du Programme Local de l'Habitat se poursuit.

La continuité des actions entreprises sera effective avec l'opération façades, le bureau de l'habitat, le P.I.G. (Programme d'intérêt Général) et le fonds communautaire d'aides aux communes pour l'aménagement ou la réhabilitation de logements sociaux qu'il est proposé de maintenir.

<b>Opérations façades</b>				
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b> (au 01/10/05)	<b>2006</b>
<b>Nombre de dossiers traités</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Montant des travaux réalisés</b>	<b>158 827</b>	<b>118 945</b>	<b>95 711</b>	<b>60 185</b>
<b>Montant des aides allouées</b>	<b>29 740</b>	<b>31 076</b>	<b>18 016</b>	<b>11 868</b>

Monsieur LEFEBVRE souligne que dans les communes de CHEVINCOURT, MACHEMONT, SAINT LEGER AU BOIS, LE PLESSIS BRION et CAMBRONNE LES RIBECOURT il y a de beaux exemples de réhabilitation de façades.

Le développement de l'offre de logements, toutes catégories confondues, est une nécessité économique pour le territoire.

Il a été mis en évidence en 1997 par l'étude du cabinet TAIEB confirmé par les premières données des études SCOT et PLH. Tous les efforts déployés par la Communauté de Communes, tant pour proposer à ses habitants des services de grandes villes (accueil petite enfance, loisirs, etc...), que pour améliorer le confort des logements existants, ne seront pas récompensés si

une volonté forte en matière d'habitat ne s'exprime dans les prochaines années.

Les études ci-dessus permettront d'affirmer et de conforter la politique de l'habitat de la Communauté de Communes.

## VIII – TRANSPORT

L'étude transport s'est achevée par une approbation du Conseil Communautaire du scénario 2 :

→ Desserte des trois pôles principaux : THOUROTTE, RIBECOURT et LONGUEIL – ANNEL

→ Desserte des deux grands pôles extra – communautaires : NOYON et COMPIEGNE

→ Rabattement sur les gares de THOUROTTE et RIBECOURT

et avec sa décision de mettre en œuvre le service sur le territoire de la Communauté de Communes.

Dès que le transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes sera effectif, la Communauté de Communes adhèrera au syndicat mixte départemental des transports.

La consultation pour le choix d'un prestataire sera alors lancée.

La mise en œuvre du service pourrait être effective fin 2007.

## IX – DECHETS MENAGERS

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005(*)</b>	<b>2006</b>
<b>Collecte sélective</b>	<b>489 908</b>	<b>533 778</b>	<b>537 472</b>	<b>698 527</b>
<b>Collecte résiduelle</b>	<b>292 630</b>	<b>306 264</b>	<b>297 902</b>	<b>324 080</b>
<b>Tri multiflux</b>	<b>181 828</b>	<b>194 102</b>	<b>147 284</b>	<b>213 692</b>
<b>Traitement des O.M.</b>	<b>381 223</b>	<b>383 225</b>	<b>238 614</b>	<b>443 199</b>
<b>Déchetterie de Thourotte</b>	<b>280 715</b>	<b>420 430</b>	<b>321 515</b>	<b>335 717</b>
<b>Déchetterie de Ribécourt</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>13 403</b>	<b>111 734</b>
<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	<b>/</b>	<b>44 838</b>	<b>41 231</b>	<b>74 910</b>
<b>Redevance spéciale **</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>45 780</b>
<b>Valorisation des déchets</b>	<b>250 556</b>	<b>298 162</b>	<b>255 000</b>	<b>226 323</b>

(\*) : les dépenses ont enregistré une forte augmentation qui résulte de l'impact des nouveaux contrats passés en 2006.

\*\* facturation professionnelle

La mise en œuvre de la « Redevance Spéciale », rendue obligatoire par l'article L.2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales a été engagée en 2006. Les conventions avec les producteurs de déchets du territoire ont été signées

La charge financière induite par les différents contrats concernant les déchets ménagers est très importante. Elle va excéder les deux millions d'euros en 2005. La valorisation ne permet pas le financement de la charge mais participe à son atténuation. Cependant, un tri efficace réduit les coûts de traitement (plus onéreux) des déchets résiduels et génère des recettes, sans oublier les charges induites par les dépôts sauvages. Les financements sont de plus en plus difficiles à obtenir ou réduits. A l'instar des autres collectivités, la Communauté de Communes enregistre une forte progression des dépenses de gestion des déchets, au fil des années. Cette tendance n'est pas sur le point de se stabiliser et obligera la structure intercommunale à mettre en place à plus ou moins longs termes de nouveaux dispositifs pour faire face à son financement comme le souligne la chambre régionale des comptes.

Les caractérisations réalisées au cours des années précédentes seront à reconduire en 2007. Elles sont un outil indispensable dans les négociations avec Eco Emballages.

Monsieur LEFEBVRE souligne que le poste des déchets ménagers est le poste le plus important dans les dépenses de fonctionnement en rapport avec l'augmentation de la collecte sélective.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faudrait trouver une solution de retraitement des déchets avec l'entreprise GURDEBEKE pour pouvoir limiter l'enfouissement.

Monsieur TISSIER indique que de gros écarts sont enregistrés entre les caractérisations réalisées par l'entreprise GURDEBEKE et celles réalisées par la Société RETIF. L'entreprise GURDEBEKE utilise une balle qui peut provenir de n'importe quelle collectivité alors que la société RETIF utilise une balle qui provient directement de la benne qui collecte sur le territoire.

## X – DECHETTERIES

La déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT est en activité et répond aux attentes des professionnels et des particuliers.

Ses équipements modernes répondent aux normes de sécurité et permettent d'affiner la gestion financière des déchets qui y sont déposés.

Cette déchetterie draine outre les professionnels du territoire, un secteur de la Communauté de Communes des Deux Vallées qui n'utilisait pas celle de THOUROTTE.

Monsieur CARVALHO indique que le projet de déchetterie de la Vallée du Matz reste un objectif pour cette nouvelle année.

Monsieur CARVALHO ajoute qu'il faudrait faire de la communication sur le traitement des déchets.

## XI – VOIRIE

<b>Gravillonnage</b>			
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Surfaces traitées</b>	<b>34 499</b>	<b>32 303</b>	<b>16 460</b>

La campagne de gravillonnage 2006 aura lieu comme chaque année. Un nouveau marché à bons de commande sera passé en début 2007.

Les opérations sous mandats pour le compte des communes ont été achevées ou lancées en 2006.

Pour répondre à la demande de communes et pour réaliser des économies d'échelle, une consultation a été lancée pour l'achat de sel de déneigement. Une autre est en cours pour le désherbant et pour la peinture routière.

Les opérations permettent à la Communauté de Communes d'apporter son soutien technique et juridique, son expérience et sa compétence en matière de marchés publics. Ces prestations, ainsi que le gravillonnage, sont un exemple de la solidarité qui anime la structure intercommunale.

## XII – ACTIONS ECONOMIQUES



### **Actions économiques**

<b>Oise-est initiative</b>			
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Projets financés</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Montant des prêts octroyés</b>	<b>37 000</b>	<b>71 000</b>	<b>131 000</b>
<b>Nombre d'emploi créés ou maintenus</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>39</b>

Le partenariat avec la Plate-forme d'initiative locale « Oise-est initiative » sera poursuivi ainsi que celui avec « Le Roseau ». La subvention « Partage travail » sera également reconduite compte tenu de l'action de cette structure au niveau du territoire, comme l'a décidé le Conseil Communautaire le 11 Décembre dernier.

La « Mission locale » désormais regroupée avec d'autres services apporte aux habitants du Pays Noyonnais et des Deux Vallées toutes les informations dont ils ont besoin sur la formation, l'insertion et les dispositifs d'aides aux demandeurs d'emplois.

La Communauté de Communes, avec l'aide de ses différents partenaires, essaie d'accompagner les initiatives locales de création ou de maintien d'entreprises. L'attractivité des communes provient pour partie de son commerce local, pour partie de nouveaux habitants, et de son tissu professionnel, pour partie d'autres unités professionnelles. En développant ses atouts, le territoire de la Communauté de Communes prépare son avenir.

## **Arc économique**

Les études de la desserte industrielle de RIBECOURT ont été poursuivies en 2006 avec notamment l'étude de faisabilité de l'ouvrage d'art de franchissement de la voie ferrée.

Etude confiée à la SNCF dont le rendu a été présenté au Conseil Communautaire le 11 Décembre dernier qui a confirmé sa priorité et sa volonté de conduire rapidement à terme cette opération.

Les contacts avec les industriels et notamment HEXION sont particulièrement positifs.

Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique est en cours de montage.

Des contacts ont également été engagés en vue de l'acquisition des terrains d'emprise.

La conduite d'opération a été confiée à la SEMOISE.

Ce projet préfigure de l'ambition économique de la Communauté de Commune pour ses habitants. L'installation d'unités professionnelles crée des emplois, attire de nouveaux habitants et développe le tissu d'entreprises existant. Les différentes études lancées en habitat (cf. VII – Habitat) vont permettre d'intégrer ces éléments pour apporter une vision cohérente et concertée du développement du territoire pour les dix années à venir.

## Cité des Bateliers

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Fréquentation</b>	<b>6 906</b>	<b>7 064</b>	<b>6 750</b>

L'étude réalisée confiée à HEAD LIGHT consultant fait ressortir une dynamique du musée mais préconise diverses actions pour éviter que la Cité ne s'essouffle et périclite telles que des expositions temporaires, l'offre pourrait être avantageusement complétée avec des maquettes, la Cité des Bateliers doit s'étendre sur le canal en proposant des activités liées au canal. De nouveaux espaces sont nécessaires.

Dans un objectif d'agrandissement et d'ouverture de nouveaux espaces, la Communauté de Communes pourrait acquérir la petite maison en bois, très vétuste située 53 Avenue de la Canonnière.

L'étroite collaboration avec l'Office du Tourisme de NOYON, récemment habilité à la commercialisation de produits touristiques, renforce les actions développées pour la promotion de la Cité des Bateliers.

Monsieur LEFEBVRE souligne que la baisse de fréquentation de la Cité des Bateliers est certainement due aux conditions atmosphériques de l'été dernier. Il souligne que la plupart des musées du Département enregistrent une baisse de fréquentation plus importante que celle de la Cité des Bateliers.

Monsieur SERVAIS indique que la fréquentation de la Cité des Bateliers n'est pas celle que l'on attendait, mais racheter une maison pour agrandir ne lui paraît pas être une bonne solution.

Monsieur CARVALHO lui répond que si le Musée reste comme cela, il n'intéressera plus que les initiés et il ne sera pas vivant.

Il ajoute que l'ARC va vraisemblablement financer le port de plaisance sur le territoire de JANVILLE .

Monsieur POLLET indique que le canal Seine Nord va dans le sens du développement de la Cité des Bateliers, l'ancien canal est un atout.

Monsieur CESCHINI ajoute que le canal et la Cité des Bateliers peuvent faire l'objet d'un circuit de visites.

Monsieur POLLET indique qu'il y a un développement harmonieux à l'échelle du pays mais que l'évolution d'un territoire ne se fait pas du jour au lendemain.

## **Développement du Tourisme**

La politique touristique engagée par la Communauté de Communes en appui de la coopération inter territoire pour valoriser le territoire et générer directement ou indirectement de l'activité économique sera reconduite en 2007. Elle se poursuivra par le développement des chemins de randonnées, les journées du patrimoine et les différents projets de « Sources et Vallées ».

Le calendrier des manifestations intégré au magazine bimestriel de la Communauté de Communes sera reconduit.

Le territoire de la Communauté de Communes possède un patrimoine historique et naturel qu'il convient de valoriser. Il participe à l'attachement des habitants au territoire tout étant source de développement économique.

Des évènementiels sur les mairies-écoles permettent de sensibiliser les publics aux atouts et richesses du territoire.

## **Point information à CHIRY OURSCAMP**

Le projet initial avait été revu pour intégrer les besoins en locaux exprimés de l'interterritoire et de la Région. La Région ayant tardé à confirmer ses besoins suite à la restructuration de ses services, les services de l'interterritoire ont été amenés à trouver une autre solution. Le projet vient d'être réactivé dans sa teneur initiale

La maîtrise d'œuvre a été confiée à OLSEM Architecte.

L'avant projet sommaire a été validé par le Conseil Communautaire le 11 Décembre 2006. Le dossier de demande de permis de construire est en cours de montage.

Le projet comprend :

- Un espace accueil (expo occasionnelles) et coin projection de 130 m<sup>2</sup>
- Un espace boutique de 40 m<sup>2</sup>
- Deux bureaux
- Une salle de réunions (10 personnes maxi)
- Les locaux techniques

La consultation pour la réalisation des travaux sera lancée au cours du premier semestre.

## **Accès aux nouvelles technologies d'information et de communication**

La fréquentation des sites multimédia continue à être soutenue par les sollicitations d'un public varié ( scolaires, jeunes, demandeurs d'emplois de plus en plus nombreux) incitent à maintenir et à développer les actions dans le secteurs des nouvelles technologies d'information et de communication.

Monsieur BEURDELEY souhaite, avec la collaboration du Conseil Régional, redynamiser les services de Picardie en Ligne.

## **XIII – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Centre Administratif**

La Communauté de Communes poursuivra jusqu'à terme la procédure engagée pour la reprise des désordres de construction.

La construction d'un bâtiment entrepôt avec intégration de bureaux sur le terrain voisin et la construction du logement du gardien sous la conduite d'opération de l'OPAC a été lancée en 2006. Après un appel d'offres infructueux en octobre 2006, une seconde consultation a été lancée en novembre. Les travaux pourraient débuter en mars – avril 2007.

### **Services Administratifs**

Compte tenu de l'évolution et des nouvelles exigences de la législation, des moyens ont été ou seront mis en place pour :

- la dématérialisation des marchés publics, (opérationnel)
- la dématérialisation des procédures avec les administrations et la trésorerie,
  - la numérisation des données fiscales et cadastrales (en cours de partenariat avec les autres collectivités du Département et le Conseil Général)

Le réseau intranet avec les communes est désormais opérationnel. Il facilite la communication avec les communes membres. Il tend, également, à réduire l'utilisation massive de support papier. Les échanges avec les élus pourraient également s'organiser par les nouvelles technologies.

La Communauté de Communes souhaite renforcer sa communication pour mieux faire connaître la politique communautaire.

## **Contrat de développement territorial**

Fin 2006, la Communauté de Communes des Deux Vallées a signé avec le Conseil Général un contrat de développement territorial pour les années 2006 – 2007 et 2008.

Le partenariat financier du Conseil Général ainsi assuré, constitue un atout majeur pour le territoire afin de mener à terme les différents projets auxquels ils se rapportent.

## **Démarche de Pays**

La Communauté de Communes s'est engagée aux côtés des Communauté de Communes du Pays du Noyonnais et du Pays des Sources dans une démarche de pays.

L'aboutissement de cette démarche en 2007 procurera un abondement de 10 % de l'enveloppe Fonds Régional aux Pays Picards et aura une incidence bénéfique pour le financement des projets de la Communauté de Communes.

## **Liaison Seine-Nord**

La Communauté de Communes a participé activement aux diverses réunions organisées dans le cadre de la concertation des acteurs économiques.

Consciente de l'impact très important de ce projet sur son territoire qu'il traverse, la Communauté de Communes devra engager une réflexion sur les incidences économiques, environnementales d'un tel équipement tant sur les communes traversées que sur l'ensemble du territoire.

Monsieur LEFEBVRE indique que l'enquête publique est en cours. Dans les communes de COMPIEGNE, THOUROTTE et NOYON, une exposition et des films vidéo sont à la disposition du public.

## **Les objectifs 2007**

- Améliorer la capacité d'autofinancement pour assurer un budget d'investissement en corrélation avec les besoins
- Maintenir les dépenses de fonctionnement
- Contenir la pression fiscale
- Développer des services de qualité

Monsieur CARVALHO demande si le Conseil Communautaire a des questions à poser ?

Monsieur SERVAIS répond qu'il a deux remarques à formuler : pour la première remarque, il indique que ce débat est plutôt un rapport d'activités et la seconde remarque il voudrait savoir si c'est un accord de principe qui a été donné lors de la réunion du Conseil Communautaire du 12 Décembre dernier relatif à la desserte industrielle.

Monsieur LEFEBVRE répond que c'est l'étude qui a été validée par le Conseil Communautaire.

Monsieur LETOFFE indique que c'est pour le bien être des administrés de la commune de RIBECOURT et du canton.

Monsieur BEURDELEY indique que si on fait l'étude c'est parce que l'on veut mener le projet à terme.

Le Conseil Communautaire **PREND CONNAISSANCE** des données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes des Deux Vallées et après en avoir débattu **N'ELEVE AUCUNE REMARQUE** à l'encontre des orientations et propositions ci-dessus définies.

- **Régime indemnitaire – extension à deux cadres d'emplois**

Monsieur CARVALHO, Président rappelle que par délibération du 13 Décembre 2004, le Conseil Communautaire a mis en place le régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Le régime indemnitaire doit être revu pour deux agents. Il s'agit d'un contractuel du service Petite Enfance qui a obtenu un concours de la Fonction Publique Territoriale et qui a été nommé psychologue territorial et du nouveau directeur de la Cité des Bateliers. Il est nécessaire pour ce dernier de valoriser ses nouvelles responsabilités. Etant agent du patrimoine, seule une réévaluation du régime indemnitaire lui permettrait de percevoir une rémunération correspondante à ses fonctions et identique à celle de l'ancien directeur.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'extension du régime indemnitaire au cadre d'emploi de ces deux agents.

Monsieur CARVALHO invite Monsieur Rémy DELMET, nouveau Directeur de la Cité des Bateliers à se présenter au Conseil Communautaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** d'ajouter à compter du 1<sup>ER</sup> Février 2007 au régime indemnitaire défini par la délibération du 13 Décembre 2004 les indemnités et primes en faveur des fonctionnaires territoriaux ci-dessus.

### ➤ **Questions diverses**

Monsieur GUILBAU indique que pour répondre à la demande des communes, une consultation a été lancée pour l'achat de sel de déneigement. Une autre est en cours pour le désherbant mais aucune demande n'est encore parvenue à la Communauté de Communes. Il invite les communes à lui transmettre leurs besoins.

La séance a été levée à 21 H.15.